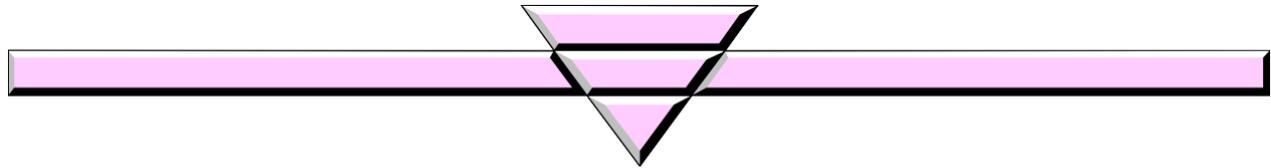




Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Syndicat mixte
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



**LOT 1 : ETUDE DE L'EVOLUTION DES PASSEREAUX DE
MONTAGNE ET DE LEURS HABITATS SUR LE SITE NATURA 2000
MADRES-CORONAT (ZPS FR9112026 ET ZSC FR9101473) POUR
2025**

-

**LOT 2 OPTIONNEL : SUIVI DU BRUANT ORTOLAN ET DE SON
HABITAT SUR LE SITE NATURA DU CAPCIR-CARLIT-
CAMPCARDOS (ZPS FR9112024 ET ZSC FR9101471) POUR 2025**

Cahier des clauses techniques et particulières (CCTP)

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
PARTIE 1 : Objet et contexte	1
1.1 OBJET DU MARCHE	1
1.2 CONTEXTE	1
PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	3
2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION	3
2.2 ESPECES CIBLEES ET AIRE GEOGRAPHIQUE.....	3
2.3 PRESTATIONS ATTENDUES	5
2.4 LIVRABLES ET FORMAT.....	6
2.5 CONDITIONS GENERALES DE REALISATION DES PRESTATIONS	7
2.6 CONTACT.....	8
2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS	8
PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES	9
3.1 MAITRE D’OUVRAGE.....	9
3.2 INTERLOCUTEURS	9
3.3 OBJET DU MARCHE	9
3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION	9
3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	10
3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES.....	10
3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS	10
3.8 MODALITES D’INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS	11
3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
ANNEXES :	12

PARTIE 1 : Objet et contexte

1.1 OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'une étude présentée en 2 lots qui devront être distingués dans le devis du candidat :

- **Lot 1** : Une étude sur l'évolution, entre 2009 et 2025, de la communauté de passereaux de montagne d'intérêt communautaire au sein de la zone de protection spéciale du Madres-Coronat. Dans ce cadre, la réalisation de l'étude devra notamment étudier le Bruant ortolan.
- **Lot 2 optionnel** : Une étude sur le suivi du Bruant ortolan, entre 2008 et 2025, sur la zone de protection spéciale du Capcir-Carlit-Campcardos. Cette étude viendra compléter l'analyse des données sur le Bruant ortolan sur le site du Madres-Coronat.

Ce lot 2 sera attribué à condition qu'il ne dépasse pas l'enveloppe globale de l'opération.

1.2 CONTEXTE

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de Parc en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis ;
- Protéger les paysages et les patrimoines ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

1.2.2 Animation des sites Natura 2000

De par ses enjeux environnementaux remarquables, le Parc regroupe onze sites Natura 2000 couvrant ainsi plus de 60% de sa surface et se caractérise par la présence de sept réserves naturelles. Le territoire présente également de nombreuses zones liées aux inventaires ZNIEFF et ZICO, des sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope et abrite des espèces ciblées par des plans nationaux d'actions.

Ainsi, comme inscrit dans sa charte dans la vocation 1, le Parc a une forte responsabilité concernant la préservation de la biodiversité et est engagé dans l'animation de six (des onze) sites Natura 2000 d'envergure réunis sous trois documents d'objectifs (**Figure 1**) : Massif du Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal-Carança (objectif opérationnel de sa charte - 1.2.5. Gérer les sites Natura 2000).

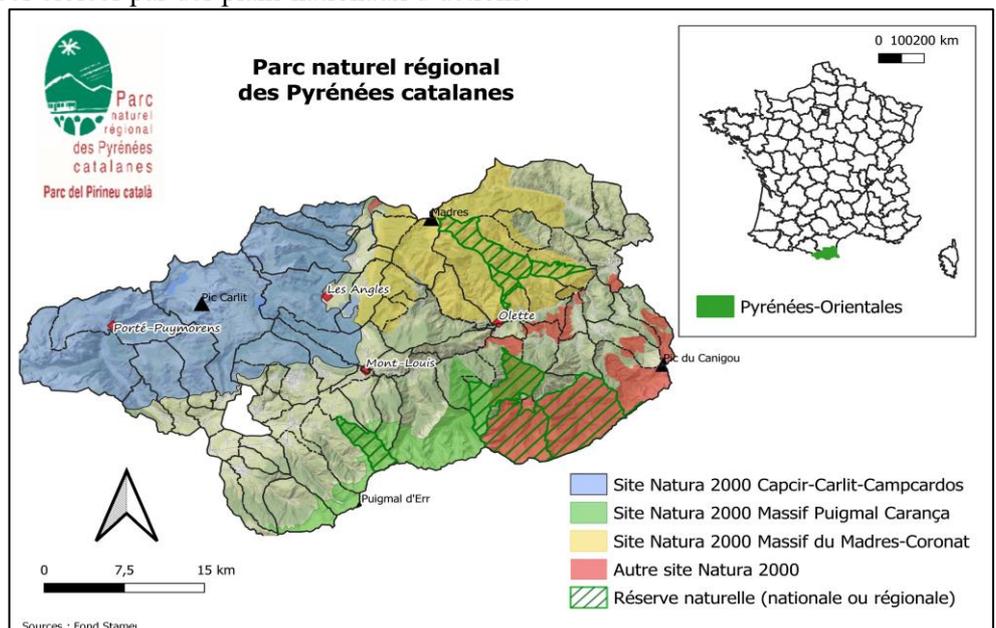


Figure 1 : Territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

1.2.3 Mise en œuvre des documents d'objectifs

Le Parc est chargé de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) de six sites Natura 2000 désignés au titre des deux directives européennes (regroupés en trois DOCOB) : Madres-Coronat, Capcir-Carlit- Campcardos et Massif du Puigmal-Carança.

Le site du massif du **Madres-Coronat** est un site historique dans la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Il a fait partie des 35 sites pilotes expérimentaux sélectionnés en 1995. Il couvre une surface de 21 396 ha et est concerné par les deux directives européennes impliquant la création d'une zone spéciale de conservation "Madres-Coronat" (ZSC FR 9101473) et d'une zone de protection spéciale "Madres-Coronat" (ZPS FR 9112026) (**Figure 2**).

Le DOCOB du site intègre deux actions de priorité 1 relatives à la connaissance des passereaux : action 10.1 « Suivi de la totalité des passereaux sur le site Natura 2000 » et action 10.2 « Suivi du Bruant ortolan ». L'objectif étant de percevoir l'évolution des différentes espèces de passereaux/du Bruant ortolan, ces études préconisent d'être renouvelées périodiquement avec les mêmes points d'écoute et selon le même protocole standardisé. L'action 10.1, réalisée en 2009 et en 2017 indique un pas de temps d'environ 10 ans ; l'action 10.2 a pour sa part été faite en 2014 et 2021 et précise un pas de temps d'environ 5 ans. Les points d'écoute relatif au suivi du bruant ortolan font partie des points d'écoute de l'étude globale avifaune (de 2009 et 2017).

Le site du **Carlit-Capcir-Campcardos** est un site majeur des Pyrénées catalanes, et même d'Occitanie, de par son envergure, 39 667 ha (**Figure 3**). Il couvre ainsi un territoire de haute montagne, comprenant le point culminant du département des Pyrénées-Orientales, le Pic Carlit, à presque 3000 mètres d'altitude. Le site est récent, avec un DOCOB validé en 2009, et renferme un riche patrimoine naturel qui lui a valu un classement au titre des deux directives européennes : une zone spéciale de conservation (ZSC FR9101471) et une zone de protection spéciale (ZPS FR9112024).

Le DOCOB du site intègre une action de priorité « Urgente » relative aux suivis des oiseaux de l'annexe I : « Action CS.02 - Inventaires complémentaires et suivis des espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux ». Elle précise l'intérêt de renouveler l'étude réalisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB en 2008, afin de percevoir l'évolution des différentes espèces de passereaux qui sont pour la plupart en limite de répartition altitudinale (avec, comme préconisation, une réitération tous les 5 ans). Elle a pour le moment été réitérée une seule fois, en 2023. Par ailleurs, deux études spécifiques au Bruant ortolan ont été menées depuis 2008, en 2014 et en 2021, en même temps que celles menées sur le site du Madres-Coronat. Elles ont permis le suivi de plusieurs points d'écoute inventoriés lors de l'élaboration du DOCOB en 2008 ; qui ont alors été retiré de l'étude générale faite en 2023.

L'évolution de la répartition de l'ensemble des espèces de montagne permet d'obtenir des informations scientifiques sur les changements climatiques à une échelle locale, ceux-ci influant directement les limites de répartition altitudinale de ces espèces, ainsi que leur cortège, et les effets de la gestion des milieux.

PARTIE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

2.1 OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

L'objectif général du lot 1 est de dresser une analyse de l'évolution des passereaux montagnards d'intérêt communautaire, sur le site Natura 2000 du Madres-Coronat, entre 2009 (date de l'inventaire mené dans le cadre de l'élaboration du DOCOB) et aujourd'hui, c'est-à-dire plus d'une décennie plus tard ; en s'appuyant sur les études citées plus haut de 2009, 2014, 2017 et 2021. Il conviendra également de distinguer et de préciser plus particulièrement celle du Bruant ortolan.

Le lot 2 optionnel porte sur le suivi du Bruant ortolan sur le site du Capcir-Carlit-Campcardos doit permettre de mettre à jour les connaissances relatives à cette espèce et d'évaluer son état de conservation par rapport aux études faites en 2008, 2014 et 2021. Devront également être analysés les autres espèces contactées lors des inventaires de cette présente étude 2025. L'analyse de ce lot devra être faite conjointement avec les analyses relatives au Bruant ortolan sur le site du Madres-Coronat.

2.2 ESPECES CIBLEES ET AIRE GEOGRAPHIQUE

2.2.1 Espèces ciblées

Lot 1 : L'étude sur la ZPS du **Madres-Coronat** ciblera les espèces d'intérêt communautaire appartenant à la communauté des passereaux de montagne ou assimilés identifiées dans le FSD : l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) et le Pic noir (*Dryocopus martius*) sans exclure les autres espèces identifiées dans le FSD et les autres espèces de passereaux (ou assimilés) pour lesquelles les points d'écoute sont une méthode éprouvée. La liste complète des espèces identifiées au FSD est disponible à l'**annexe A**.

Lot 2 optionnel : L'option de suivi sur la ZPS du **Capcir-Carlit-Campcardos** priorisera la recherche du Bruant ortolan. Les autres espèces ciblées par l'étude sont les espèces d'avifaune des milieux ouverts d'intérêt communautaire et patrimoniales mentionnées dans le FSD à l'**annexe B** et les annexes 9 et 10 de la charte du Parc. A noter cependant que certaines espèces endémiques ou patrimoniales présentent également des enjeux locaux de conservation. A ce titre, elles pourront faire partie des groupes d'espèces cibles comme le Tarier des prés. En prenant en compte ces critères, le prestataire devra établir une liste de ces espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales à rechercher.

2.2.2 Aire géographique

L'aire géographique concernée par cette étude correspond aux périmètres de la ZPS du Madres-Coronat (**Figure 2**) et de la ZPS du Capcir-Carlit-Campcardos (**Figure 3**).

Madres-Coronat : Au total, ce sont 18 communes du département des Pyrénées-Orientales (**Figure 2**) qui sont concernées : Ayguatèbia, Caudiès-de-Conflent, Conat, Formiguères, Fuilla, Jujols, Matemale, Mosset, Nohèdes, Olette, Oreilla, Puyvalador, Railleu, Réal, Sansa, Serdinya, Urbanya, Villefranche-de-Conflent. La liste des espèces proposées au FSD de de la ZPS du massif du Madres-Coronat est disponible en **Annexe A**.

Capcir-Carlit-Campcardos : Le site couvre les communes suivantes : Les Angles, Angoustrine, Bolquère, Dorres, Enveitg, Fontrabieuse, Font-Romeu, Formiguères, Latour-de-Carol, La Llagonne, Matemale, Porta, Porté-Puymorens, Puyvalador et Targassonne (**Figure 3**). La liste des espèces proposées au FSD de de la ZPS du Capcir-Carlit-Campcardos est disponible en **Annexe B**.

Les sites présentent une variété de milieux qui se traduit également par un patrimoine ornithologique remarquable puisqu'ils accueillent la plupart des espèces caractéristiques des zones de montagne, que ce soit parmi les rapaces (Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin, Vautour percnoptère), les galliformes (Perdrix grise des Pyrénées, Lagopède alpin, Grand tétras) ou les espèces forestières (Pic noir, Chouette de Tengmalm) et de milieux plus ouverts.

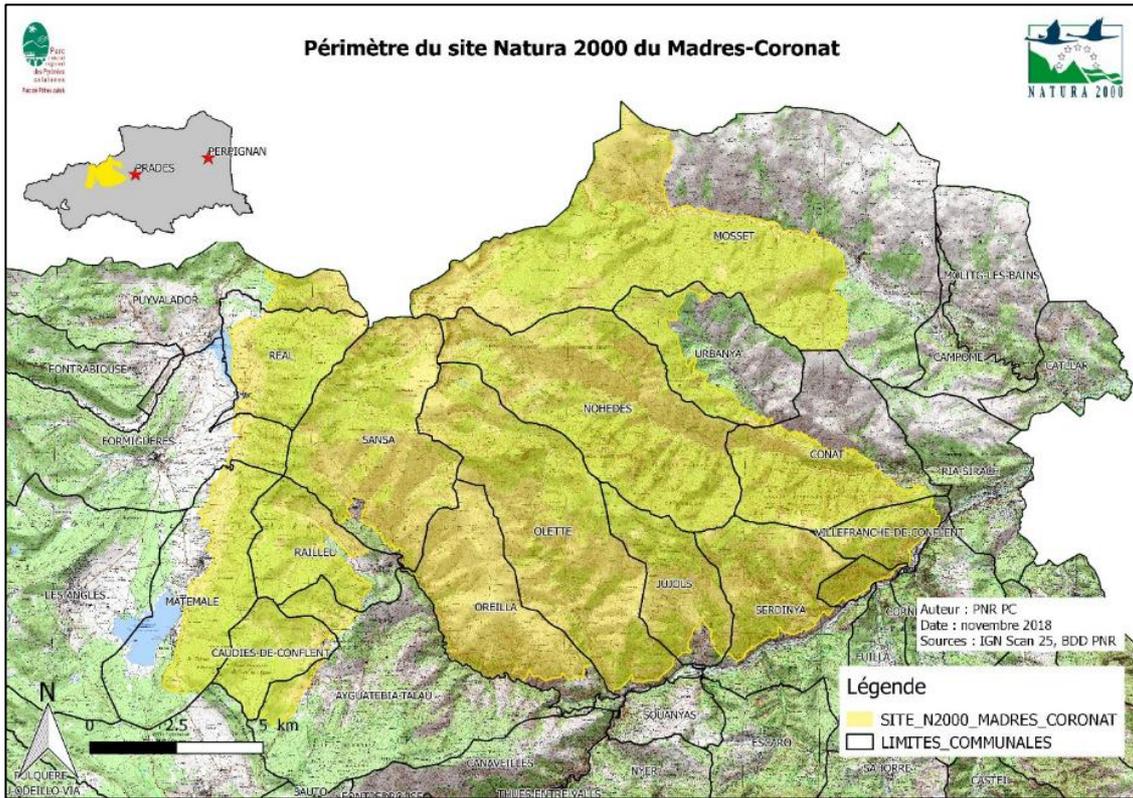


Figure 2 : Site Natura 2000 du Madres-Coronat

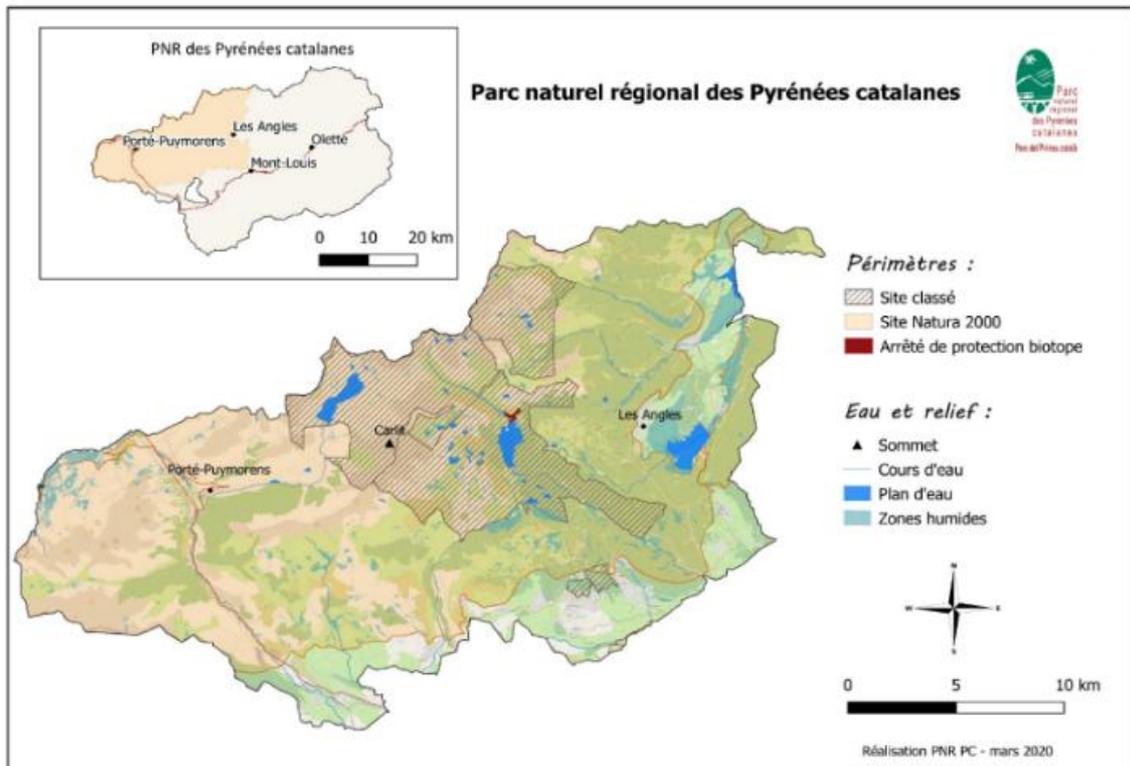


Figure 1 : Site Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos

2.3 PRESTATIONS ATTENDUES

2.3.1 Objectifs et missions :

Lot 1 : Sur la ZPS, **Madres-Coronat**, les objectifs et les missions de cette partie sont de :

- Mettre en lumière la dynamique d'évolution des communautés de passereaux montagnards des différents points d'écoute via la réalisation des inventaires de terrain et l'analyse des données récoltées ainsi que la comparaison avec les campagnes 2009, 2014, 2017 et 2021.
- Mettre à jour les connaissances relatives au Bruant ortolan via la réalisation des inventaires de terrain et l'analyse des données récoltées en comparaison avec les campagnes précédentes.
- Acquérir des connaissances sur la structuration de la végétation associée aux points d'écoute.
- Etablir le lien entre, d'une part, l'évolution des passereaux montagnards et, d'autre part, les actions de gestion menées sur le site/les aménagements et les évolutions climatiques (menaces).
- Proposer, si pertinent ou si modification par rapport à ce qui est identifié dans le DOCOB, des actions de gestion favorables aux espèces.
- Actualiser les données du FSD.
- Mettre à jour l'état de conservation des espèces concernées.

Lot 2 optionnel : Sur la ZPS, **Capcir-Carlit-Campcardos**, les objectifs et les missions de cette partie sont de :

- Mettre à jour les connaissances relatives au Bruant ortolan via la réalisation des inventaires de terrain et l'analyse des données récoltées.
- Aborder l'état de conservation des autres espèces d'intérêt communautaires et patrimoniales et comparaison avec les campagnes 2008, 2014, 2021.
- Acquérir des connaissances sur la structuration de la végétation associée aux points d'écoute.
- Etablir le lien entre, d'une part, l'évolution du Bruant ortolan et, d'autre part, les actions de gestion menées sur le site/les aménagements et les évolutions climatiques (menaces).
- Proposer des actions de gestion à mettre en œuvre en priorité en faveur du Bruant ortolan puis des autres espèces d'avifaune d'intérêt communautaire.
- Actualiser les données du FSD.

2.3.2 Prestations :

1) La réalisation des inventaires de terrain :

Historique : ce qui a été réalisé sur les ZPS animées par le Parc :

*Pour l'avifaune sur la ZPS **Madres-Coronat** :*

- En 2009, la méthode des points d'écoute (durée de 10 minutes) a été la méthode retenue pour échantillonner au mieux, dans un temps limité, l'essentiel des différents milieux présents sur la ZPS Madres-Coronat. Ce sont 125 points d'écoute qui ont été réalisés.
- En 2014, dans le cadre d'une étude menée sur le Bruant ortolan, 38 de ces 125 points ont été réitérés.
- En 2017, une deuxième étude sur l'avifaune a été conduite ; elle a inventorié 87 des 125 points initiaux, ceux qui n'avaient pas été faits en 2014.
- En 2021, une seconde étude spécifique au Bruant ortolan a été faite avec les 38 points de 2014.

*Pour l'avifaune sur la ZPS **Capcir-Carlit-Campcardos** :*

- En 2008, la méthode des points d'écoute (durée de 10 minutes) a été la méthode retenue pour échantillonner au mieux, dans un temps limité, l'essentiel des différents milieux présents sur la ZPS Capcir-Carlit-Campcardos. Ce sont 170 points d'écoute qui ont été réalisés.
- En 2014, dans le cadre d'une étude menée sur le Bruant ortolan, 28 de ces 170 points ont été réitérés.
- En 2021, une seconde étude spécifique au Bruant ortolan a été faite avec les 28 points de 2014.
- En 2023, c'est une deuxième étude sur l'avifaune qui a été conduite ; elle a inventorié 142 des 170 points initiaux, ceux qui n'avaient pas été faits en 2014 et 2021.

Pour la structure de la végétation :

Pour les études relatives à l'avifaune, plus récentes, qui ont été réalisées sur les trois ZPS animées par le Parc, la structuration de la végétation a été relevée pour chaque point d'écoute.

Il s'agit, en plus de relever les essences ligneuses dominantes, de déterminer le recouvrement, en pourcentage, de chaque strate de végétation selon différentes classes de hauteur (0-0.25m ; 0.25m-0.5m ; 0.5m- 1m ; 1m-2m ; 2m-4m ; 4m-8m ; 8m-16m ; (Prodon 1988)). Ces données récoltées apportent des informations précieuses sur l'impact

des changements d'occupation du sol et sur les changements intervenus dans la climatologie locale.

Modalités de réalisation des inventaires de terrain pour 2025 :

Ainsi, pour les prospections de terrain menées dans le cadre de cette étude, le prestataire devra :

Pour l'avifaune :

- Réaliser des points d'écoute de 10 min :
 - Lot 1 : Reproduire sur le site du **Madres-Coronat** l'étude avifaune globale de 2009 avec la réalisation de l'ensemble des **125 points** d'écoute (**Annexe C**).
 - Lot 2 optionnel : Reproduire sur le site du **Capcir-Carlit-Campcardos** l'étude Bruant ortolan de 2014 et 2021 avec la réalisation des 28 points d'écoute (**Annexe D**).
- Tenir compte des modalités de réalisation établies pour les études précédentes. Dans la mesure du possible, notamment en fonction des conditions climatiques, les dates des prospections de terrain devront être au plus près des dates de passage des études précédentes (des marges de manœuvre sont possibles et peuvent être pertinentes notamment en lien avec l'évolution climatique et l'augmentation des températures). Date repère pour le Lot 1 : étude de 2009 et date repère pour le Lot 2 : étude de 2008 (cf. paragraphe 2.5.4).

Pour la structure de végétation :

- Réaliser, pour chaque point d'écoute (les 125 ou les 153), sur le modèle des autres études menées, des relevés de la structure de la végétation. La fiche de terrain utilisée pour l'étude ciblée sur le Bruant ortolan, reprenant les informations à relever, est disponible en **Annexe E**.

2) **Analyse des données :**

- Lot 1 : Le prestataire aura la charge d'analyser les données récoltées sur les 125 points d'écoute et de faire le lien avec les données de 2009, 2014, 2017 et 2021.
- Lot 2 : Le prestataire aura la charge d'analyser les données récoltées sur les 28 points d'écoute et de faire le lien avec les données de 2008, 2014 et 2021.

L'analyse des données doit permettre de :

- **Présenter l'évolution des passereaux montagnards entre 2009 et 2025 pour le Madres-Coronat.**
- **Présenter l'évolution de la population de Bruant ortolan entre 2008 et 2025 pour le Capcir-Carlit-Campcardos et entre 2009 et 2025 pour le Madres-Coronat.**
- **Evaluer l'état de conservation des espèces.**
- **Proposer des actions de gestion** favorables à la préservation de l'espèce, s'il y a des différences avec ce qui est inscrit dans le DOCOB.
- **Identifier des menaces** pesant sur les différentes espèces.

3) **La production d'une base de données et de couches cartographiques :**

Il est attendu la production d'une base de données et de couches cartographiques associées aux inventaires et de l'ensemble des observations résultant de la présente commande.

4) **La production d'une banque de photographies :**

La production d'une banque de photographies associées aux inventaires et aux observations de terrain est attendue.

5) **Une restitution lors d'un comité de pilotage :**

Le prestataire restituera le travail mené lors d'un comité de pilotage, instance de gouvernance des sites Natura 2000 avant la fin de l'année 2025 pour le ou les lots retenus. Une présentation en comité technique pourra également être envisagée.

2.4 LIVRABLES ET FORMAT

Les livrables attendus sont :

- **Un rapport de la ou des étude(s)** qui comprendra une partie sur l'évolution des passereaux de montagne sur le Madres-Coronat et une seconde partie sur l'étude du Bruant ortolan sur le site du Madres-Coronat (correspondant au 38 points Bruant ortolan), ainsi que sur le site du Capcir-Carlit-Campcardos, dans le cas où le lot 2 serait réalisé. Il comprendra à minima la méthodologie utilisée, la synthèse des résultats et les

cartes associées, l'évaluation de l'état de conservation de l'espèce, les actions de gestion favorables à la préservation des espèces et l'identification des menaces sur le site.

Il sera important de rappeler les financeurs et de faire apparaître les logos associés.

Il sera au format « Microsoft word » ou « open office » et transmis en version numérique.

- **Un document intégrant les espèces identifiées et les caractéristiques des stations** (notamment structuration de la végétation). Le choix du format du fichier est laissé à l'appréciation du prestataire (« Microsoft word », « Microsoft excel », « open office », etc.). Il sera transmis en version numérique.
- **Les fichiers cartographiques** des secteurs inventoriés intégrant les espèces identifiées. Ils seront au format « shp », compatibles avec QGIS et en projection Lambert 93.
- **Une banque de photographies** réalisées pendant l'étude avec le contrat de cession des droits patrimoniaux d'auteur (**Annexe F**).
- Une présentation à destination des Comités de pilotage des site Natura 2000 du Madres-Coronat et du Capcir-Carlit-Campcardos au format « Microsoft Powerpoint », « PDF » ou « Open Office ».

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin.

2.5 CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

2.5.1 Calendrier de la mission

Le prestataire proposera un calendrier précis pour la réalisation de la mission résumant les différentes phases, en tenant compte de l'écologie des espèces et des étapes indiquées ci-dessous :

- Lancement de l'étude entre la fin du mois de mai et juin avec un temps d'échanges prévu avec la/les chargée(s) de mission Natura 2000.
- Réalisation des prospections de terrain en tenant compte de l'écologie des espèces.
- Intervention lors d'un comité de pilotage en fin d'année 2025 ou début d'année 2026 et éventuellement lors d'un second comité de pilotage et d'un comité technique.
- Finalisation de l'étude et transmission des livrables avant le 5 décembre 2025 au plus tard (clôture comptable).

2.5.2 Suivi de la mission

La mission a été validée par le Comité de pilotage, organe décisionnel, des sites Natura 2000. Une restitution de l'étude, réalisée par le prestataire, est à prévoir lors d'une réunion du comité de pilotage prévue à la fin de l'année 2025.

Les chargées de mission Natura 2000 du Madres-Coronat et du Capcir-Carlit-Campcardos suivront la mission. Le contact technique référent est disponible ci-après. Avant le lancement de la mission, un temps d'échanges avec la chargée de mission Natura 2000 du PNR PC est à prévoir.

Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

2.5.3 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le Parc est destinataire de tous les documents réalisés (exemplaire papier et fichier numérique). Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

Le prestataire qui recueille les données de terrain cède au Parc les droits patrimoniaux des données et photographies réalisées dans le cadre de cette étude. Toute utilisation des résultats et photographies de l'étude à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de pédagogie et de sensibilisation au patrimoine naturel est autorisée lorsque ceux-ci sont utilisés dans un but non commercial.

Les rapports seront transmis sous format informatique à la DDTM, à la DREAL et à la Région Occitanie qui seront destinataires de toutes les données.

Le prestataire devra remplir le SINP avec les données produites. Il est donc impératif que le prestataire suive le cahier des charges DREAL des données SIG.

2.5.4 Données à disposition du prestataire

Le prestataire aura accès aux données suivantes :

- Le DOCOB du site du Madres-Coronat, révisé en 2020, et données associées.
- Le DOCOB du site du Capcir-Carlit-Campcardos, validé en 2009, et données associées.
- Les données d'inventaires (habitats, faune, flore) disponibles dans la base de données du Parc (ces données ne sont pas exhaustives et ne concernent pas tout le territoire).
- L'étude passereaux du Madres-Coronat de 2009.
- Les deux études spécifiques au Bruant ortolan de 2014 et 2021 et la localisation des points d'inventaire (rapport et base de données).
- Les deux études passereaux réalisées sur le site du Capcir-Carlit-Campcardos en 2008 et 2023 (rapport et base de données).
- Les études relatives aux passereaux réalisées sur l'autre ZPS animée par le Parc, le Massif du Puigmal-Carança ZPS (rapport et base de données).

2.5.5 Attentions particulières

Nous attirons l'attention du candidat sur le caractère très isolé de certaines zones du site, sur la dangerosité de certains secteurs et sur les périodes de terrain. Ces paramètres sont à prendre en compte dans l'évaluation du travail de terrain. Il est préférable de ne pas travailler seul sur le terrain.

Le prestataire sera tenu d'informer le Parc de son calendrier de terrain chaque semaine. Dans certains cas, il devra contacter les propriétaires et les gestionnaires de sa présence sur le territoire suffisamment tôt.

2.6 CONTACT

Les responsables techniques de la mission sont Mona Garel-Yoh, chargée de mission Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos : 04.68.97.75.65. – mona.garel-yoh@parc-pyrenees-catalanes.fr et Marie-Sixtine Rontain, chargée de mission Natura 2000 du Madres-Coronat : marie-sixtine.rontain@parc-pyrenees-catalanes.fr.

2.7 FINANCEMENTS DES PRESTATIONS

L'animation des sites Natura 2000, cadre dans lequel s'inscrit la réalisation de cette étude, est financée par les crédits FEADER et Etat.

PARTIE 3 : MODALITES ADMINISTRATIVES

3.1 MAITRE D'OUVRAGE

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

**Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes Maison du Parc
La Bastide
66 360 OLETTE
Tél : 04.68.04.97.60
Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr**

3.2 INTERLOCUTEURS

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 OBJET DU MARCHÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs, le présent cahier des charges concerne la réalisation :

- Lot 1 : D'une étude sur l'évolution, entre 2009 et 2025, de la communauté de passereaux de montagne d'intérêt communautaire au sein de la zone de protection spéciale du Madres-Coronat sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.
- Lot 2 optionnel : D'une étude sur le Bruant ortolan, entre 2008 et 2025, au sein de la zone de protection spéciale du Capcir-Carlit-Campcardos.

3.4 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Enveloppe budgétaire

Le budget dédié à la réalisation de la mission ne pourra pas dépasser l'enveloppe de subventions prévisionnelle et doit tenir compte de la capacité financière globale du Parc.

3.4.3 Décomposition en lots

Le marché est décomposé en lots pour n'engager le lot 2 optionnel que s'il ne dépasse pas l'enveloppe dédiée.

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires que le maître d'ouvrage examinera au regard de leur intérêt et budget disponible.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées y compris livrables et facturations seront terminées au **5 décembre 2025** (clôture comptable).

3.4.6 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

3.5 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

3.5.2 Date limite de réception des offres et condition de remises

Les offres sont à envoyer avant le **3 mai 2025 à 12h00** à l'adresse suivante : mona.garel-yoh@parc-pyrenees-catalanes.fr / marie-sixtine.rontain@parc-pyrenees-catalanes.fr et en copie à patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr.

Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis détaillé par lots indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation.
- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant d'éventuelles variantes et options (10 pages maximum). Une attention particulière sera portée à la démarche environnementale du candidat dans la mise en œuvre de la mission et comptera pour en évaluer la valeur technique de l'offre.
- Un calendrier de réalisation du marché.
- Le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires par exemples). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts annexes liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges.
- Les CV de l'équipe intervenante et expériences similaires.
- Une attestation d'absence de conflits d'intérêt.

3.6 EXAMEN DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus et ne dépassant pas le plafond budgétaire indiqué au 3.4.2 seront analysées.

Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique : 60 points.
- Prix : 20 points.
- Respect du planning général proposé : 20 points.

3.6.3 Notification du marché

Après analyse et choix de l'instance décisionnaire, le Parc avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires des différents lots, après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

3.7 MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

L'animation des DOCOB Natura 2000 fait l'objet d'un financement par les fonds FEADER (Union Européenne) et par l'Etat français. Le présent marché est situé dans ce cadre financier et administratif.

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes et livrables attendus et validés.

La facture du solde de la prestation sera transmise au Parc obligatoirement avant le **5 décembre 2025**.

3.8 MODALITES D'INTERRUPTION OU DE SUSPENSION DES MISSIONS

3.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, les interlocutrices à disposition des candidats sont Mona Garel-Yoh, chargée de mission Natura 2000 du Capcir-Carlit-Campcardos – mona.garel-yoh@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.97.75.65. et Marie-Sixtine Rontain, chargée de mission Natura 2000 du Madres-Coronat : marie-sixtine.rontain@parc-pyrenees-catalanes.fr

Pour acceptation du présent cahier des charges, Le candidat,

En date du :

Signature :

ANNEXES :

Annexe A : Liste du Formulaire Standard de Données des espèces listées à la Directive Oiseaux dans la ZPS du Madres-Coronat.

Annexe B : Liste du Formulaire Standard de Données des espèces listées à la Directive Oiseaux dans la ZPS du Capcir-Carlit-Campcardos.

Annexe C : Cartographie des points 125 points d'écoute réalisés en 2008, 2014 et 2021 sur la ZPS du Madres-Coronat.

Annexe D : Cartographie des 28 points d'écoute à réaliser en 2023 sur la ZPS du Capcir-Carlit-Campcardos.

Annexe E : Données relatives à la structuration de la végétation à relever.

Annexe F : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur.

Annexe A : Liste du Formulaire Standard de Données des espèces listées à la Directive Oiseaux dans la ZPS du Madres-Coronat.

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc
A346	<i>Pyrhacorax pyrrhacorax</i>	Crave à bec rouge
A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
A095	<i>Falco naumanni</i>	Faucon crecerellette
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe
A108	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand tétras
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu
A407	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	Lagopède alpin
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
A077	<i>Neophron percnopterus</i>	Percnoptère d'Egypte
A415	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	Perdrix grise des Pyrénées
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve
A079	<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine

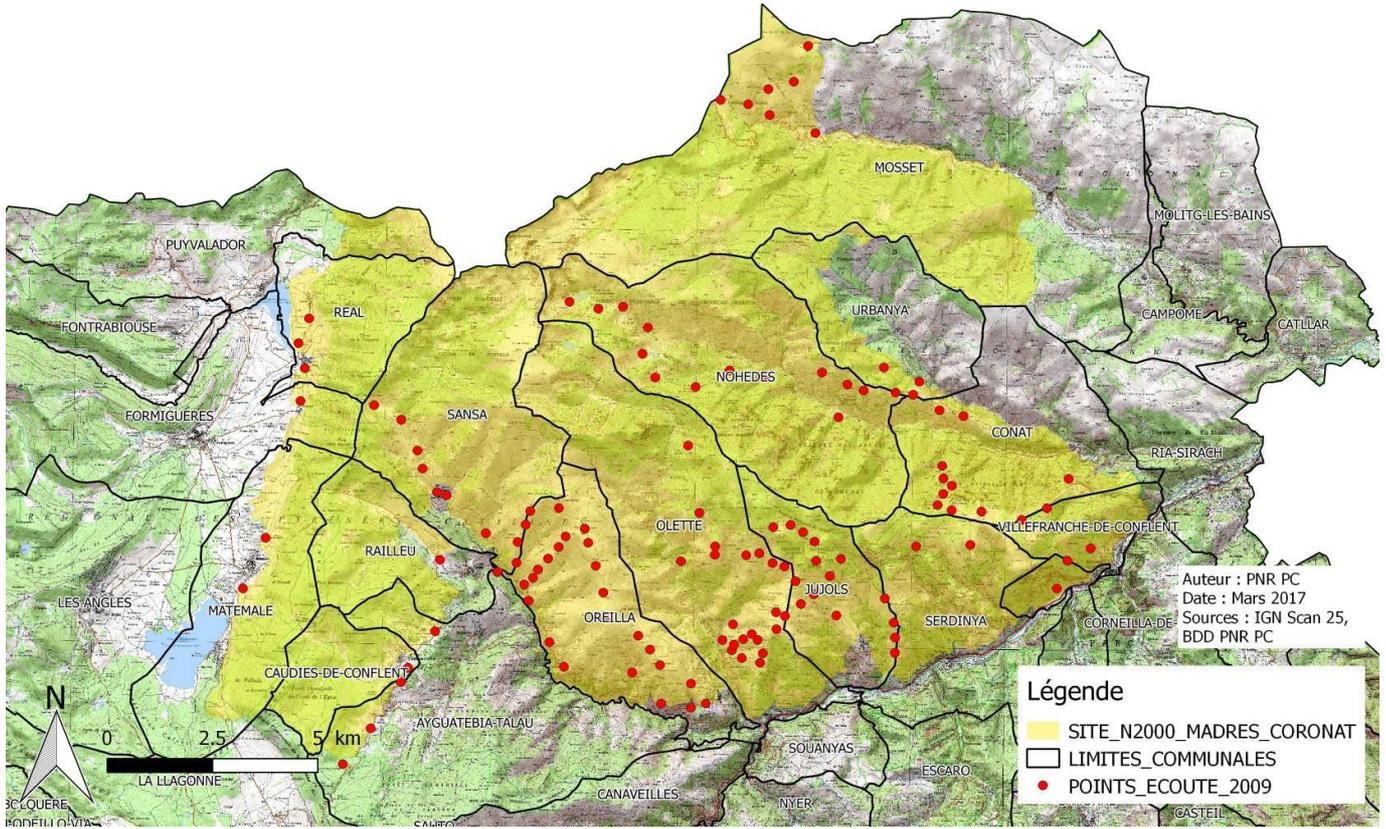
Annexe B : Liste du Formulaire Standard de Données des espèces listées à la Directive Oiseaux dans la ZPS du Capcir-Carlit-Campcardos.

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom vernaculaire
A076	<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu
A078	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc
A091	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
A092	<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
A108	<i>Tetrao urogallus</i>	Grand tétras
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe
A223	<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm
A236	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
A346	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan
A407	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	Lagopède alpin
A415	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	Perdrix grise des Pyrénées

Annexe D : Cartographie des points 125 points d'écoute à réaliser en 2025 sur la ZPS du Madres-Coronat.



**ETUDE PASSEREAUX DE MONTAGNE 2017
125 points d'écoute STOC EPS réalisés en 2009**



Annexe E : Données relatives à la structuration de la végétation à relever.

ETUDE ORTOLAN 2021

Date :

CODE POINT :

Heure début point :

Relevé Habitat :

Strate (cm)	Recouvrement horizontal (%)
0-25	
25-50	
50-100	
100-200	
200-400	
400-800	
800-1600	
+1600	

Espèces ligneuses dominantes (strate arbustive et strate arbrée) :

Pente (°) :

Hauteur maximal rocher/falaise :

Gestion actuelle :

Préconisations de gestion :

Photo milieu

Annexe F : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur.

ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET

LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La Bastide – 66 360 Olette

Tél. : 04 68 04 97 60

Courriel : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désigné le Parc

Et

Ci-après désigné le photographe ou l'auteur

4.1.1.1

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le Parc est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur la biodiversité, et dans les conditions définies ci-dessous.

Ce contrat concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de la mission relative à **l'étude de l'évolution des passereaux de montagne d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos (FR9112024) pour 2023.**

ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

Utilisation non-commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc, le Pays Terres Romanes et la Fédération des Parc naturels régionaux de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le Parc, notamment le Journal du Parc, le Pays Terres Romanes en Pays catalan ou la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du Parc à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000.

CONSULTATION DES IMAGES SUR INTERNET

Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du Parc et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du Parc de la manière suivante : © X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION

La photothèque du Parc fonctionne comme une banque d'images : le Parc s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES À LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturel régionaux.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

- *Personnes photographiées*

L'auteur garantit au Parc la libre utilisation des photographies et décharge donc le Parc de tout recours ou réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

- *Légendes*

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le Parc pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

- *Retouches, utilisation partielle de l'œuvre*

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soit jamais ni recherché ni inquiété. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

RESPONSABILITÉ DU PARC

Le Parc s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement*".

Le Parc s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le Parc et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à _____, le _____

Le photographe	<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes</p> <p>Michel GARCIA Président</p>
----------------	--